

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00630 Numéro SIREN : 820 574 267 Nom ou dénomination : 4F
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 3898

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/3898

Déposant :

Nom/dénomination : 4F

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 820 574 267

N° gestion : 2016 B 00630



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	699	618	81	314
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 029		2 029	2 029
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 728	618	2 110	2 343
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 180
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	37 973		37 973	78 677
Autres créances	46 000		46 000	1 503
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	109		109	18
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	84 082		84 082	81 377
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	86 810	618	86 192	83 720
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



CABINET ERIC SILVERT

25-30 avenue Garhsen 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tel: 02 31 06 18 20

Page 6



[Signature]

Bilan passif

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 682	3 682
Report à nouveau	5 994	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	26 747	5 994
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 522	10 776
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		42
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 067	22 742
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 568	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 722	7 210
Dettes fiscales et sociales	4 046	42 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 267	250
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	48 670	72 945
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	86 192	83 720
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	23 102	72 945
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		42
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



CABINET ERIC SILVE

26-30 avenue Garçon 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tel 02 31 06 18 20

Page 7



[Signature]

Règles et méthodes comptables

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



CABINET ERIC SILVERT

25-30 avenue Garbsen 14200 HEROUVILLE ST-CLAIR

Tél: 02 31 06 18 20

Page 27

Bf



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	699			699
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	699			699
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 029			2 029
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 029			2 029
ACTIF IMMOBILISE	2 728			2 728



CABINET ERIC SILVERT

25-30 avenue Garçon 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél. 02 31 06 18 20

Page 28

BF



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	385	233		618
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	385	233		618
ACTIF IMMOBILISE	385	233		618

BF



CABINET ERIC SILVERT

26-30 avenue Garçon 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tel 02 31 06 18 20

Page 29



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 83 973 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	37 973	37 973	
Autres	46 000	46 000	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	83 973	83 973	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	12 371
Total	12 371



CABINET ERIC SILVERT

26-30 avenue Garbsen 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél: 02 31 06 18 20

Page 30

BF



Notes sur le bilan

Fonds propres

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 102 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50	50		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 722	2 722		
Dettes fiscales et sociales	4 046	4 046		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 284	16 284		
Produits constatés d'avance				
Total	23 102	23 102		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	19 850			
(**) Dont envers les associés	1 017			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 579
Taxe apprentissage	487
Taxe formation continue	496
C.F.E.	344
Total	2 906



BF



4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 42 rue de la Mer

14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

820 574 267 RCS CAEN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 31 MARS 2020

L'an deux mille vingt,

Et le trente et un mars, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Monsieur Bruno FONTAINE préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 10 actions sur les 10 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés, tous présents, dispensent **Monsieur Bruno FONTAINE** d'établir une feuille de présence ; chacun d'eux apposera sa signature sur le présent procès verbal.

L'assemblée générale constate que la société **SOFINOR AUDIT**, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée et est excusée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30 septembre 2019**,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2019**,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Bf

8f

Page 1 sur 3



Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du rapport de gestion du groupe sur les comptes consolidés.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **30 septembre 2019** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 septembre 2019**, s'élevant à **26 746.73 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de	26 746.73 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de	5 993.73 €
- Une somme de	26 746.73 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à ...	32 740.46 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et **Monsieur Bruno FONTAINE**, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Bruno FONTAINE s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

BF

BF

Page 2 sur 3



Signature

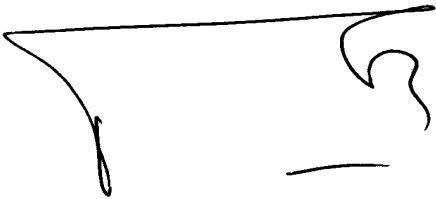
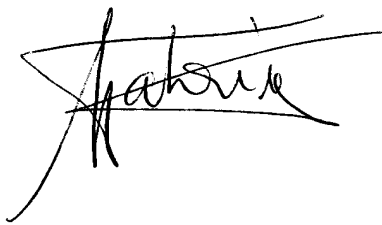
QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Bruno FONTAINE	Madame Sophie FONTAINE
	



4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 42 rue de la Mer

14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

820 574 267 RCS CAEN

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le **30 septembre 2019** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 12 mois
BILAN ACTIF		
Autres immobilisations corporelles	81	314
Total des immobilisations corporelles	81	314
Autres participations	2 029	2 029
Total des immobilisations financières	2 029	2 029
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 110	2 343
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes sur commandes		1 180
Clients et comptes rattachés	37 973	78 677

Raf

Page 1 sur 6



Autres créances	46 000	1 503
Créances	83 973	80 179
Disponibilités	109	18
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	109	18
TOTAL ACTIF CIRCULANT	84 082	81 377
TOTAL ACTIF	86 192	83 720
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 000	1 000
Réserve légale	100	100
Autres réserves	3 682	3 682
Report à nouveau	5 994	
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 747	5 994
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	37 522	10 776
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit		42
Emprunts et dettes financières diverses	1 067	22 742
Avances et acomptes reçus	25 568	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 722	7 210
Dettes fiscales et sociales	4 046	42 700
Autres dettes	15 267	250
TOTAL DETTES	48 670	72 945
TOTAL PASSIF	86 192	83 720

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	48 619	68 712
Coût des achats et charges externes	10 097	5 006
VALEUR AJOUTEE	38 522	63 705
Impôts, taxes et versements assimilés	783	1 021
Charges de personnel	35 531	54 158
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 208	8 526
Autres produits	4	1
Dotations aux amortissements et provisions	233	233

BF

Page 2 sur 6



Autres charges		4
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 978	8 289
Résultat financier	25 357	-660
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	27 335	7 629
Résultat exceptionnel	-51	-492
Impôt sur les bénéfices	538	1 144
RESULTAT NET COMPTABLE	26 747	5 994

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 48 619 € contre 68 712 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 46 645 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 233 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 54 158 € à 35 531 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 978 € contre 8 289 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 25 357 €, contre -660 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 27 335 €, contre 7 629 € au 30 septembre 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -51 €, contre -492 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 538 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 26 747 €.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour le dernier exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total HT des factures concernées	952 €	136 €			816 €		21 335.45 €				21 335.45 €	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	8.80 %						Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires							28.73 %					

Bf

Page 3 sur 6



[Signature]

HT de l'exercice	Ne pas renseigner									
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues	0									
Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser)				
	☐ Délais légaux : (préciser)					☐ Délais légaux : (préciser)				

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre cumulé de factures concernées	Ne pas renseigner						Ne pas renseigner						
Montant cumulé des factures concernées HT	816 €				816 €		21 335.45 €				21 335.45 €		
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	7.54 %				7.54%		Ne pas renseigner						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner						28.73 %				28.73 %		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser)						
	☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais légaux : (préciser)						

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Bf



[Signature]

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

La société « 4F » détient 40 actions sur les 100 actions de la société « EDEN HABITAT » Société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € dont le siège social est à COLLEVILLE MONTGOMERY (14880), 42 rue de la Mer, identifiée au SIREN sous le numéro 827 609 090 et immatriculée au RCS de CAEN

Ladite société ayant pour objet social : l'achat, vente, construction et hébergements à ossature bois, achat, vente de résidences mobiles et achat, vente d'habitations légères de loisirs.

Pour l'exercice social du **1^{er} octobre 2018** au **30 septembre 2019**, la société « EDEN HABITAT » a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de 223 383 € pour un résultat bénéficiaire qui s'est élevé à 4 142 €.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir **un bénéfice de 26 746.73 €**, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	26 746.73 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de	5 993.73 €
- Une somme de	26 746.73 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à	32 740.46 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

BF

Page 5 sur 6



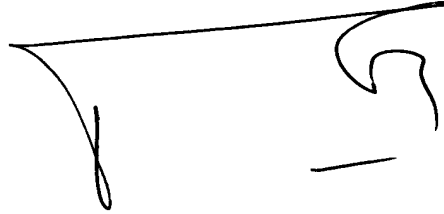
Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



Page 6 sur 6

4F

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 42 rue de la Mer, 14880 COLLEVILLE MONTGOMERY
R.C.S : CAEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2019

Cabinet SOFINOR AUDIT

Siège social : 195 rue des Ajoncs Tourlaville, 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

■ SOFINOR	195, rue des Ajoncs - 50110 Cherbourg en Cotentin	Siret 330 055 864 00053	■ COGEVAL	1, rue du Mont Castre - 50310 Montebourg	Siret 313 075 822 00095
■ SOFINOR	17, place de la République - 76500 Elbeuf	Siret 807 509 534 00010	■ GESTA	1, rue du Mont Castre - 50310 Montebourg	Siret 381 912 336 00033
■ SOFINOR CAEN	10, rue J-L Cartigny - 14760 Bretteville sur Odon	Siret 390 634 764 00075	■ SOCOGEAC	ZA Le Mingrelin - 50500 St Hilaire Petitville	Siret 479 529 463 00040
■ SOFINOR CAEN	16, rue Alfred Nobel - 14123 Ifs	Siret 390 634 764 00091	■ SOCOGEAC	7, avenue Maréchal Leclerc - 50400 Granville	Siret 479 529 463 00016
■ SOFINOR CAEN	1, quai de la Druance - 14110 Condé sur Noireau	Siret 313 075 822 00087	■ SOFINOR EVREUX	60, Rue Clément Ader - 27000 Evreux	Siret 440 764 215 00057
■ COGEVAL	195, rue des Ajoncs - 50110 Cherbourg en Cotentin		■ SOFINOR BERNAY	1717, Rte de Broglie - 27300 Bernay	Siret 508 626 017 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée 4F relatifs à l'exercice clos le 30/09/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	699	618	81	314
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 029		2 029	2 029
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 728	618	2 110	2 343
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 180
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	37 973		37 973	78 677
Autres créances	46 000		46 000	1 503
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	109		109	18
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	84 082		84 082	81 377
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	86 810	618	86 192	83 720
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



CABINET ERIC SILVERT

28-30 avenue Garbsen 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél. 02.31.06.18.20

Page 6



ih

Bilan passif

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 682	3 682
Report à nouveau	5 994	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	26 747	5 994
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 522	10 776
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		42
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 067	22 742
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 568	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 722	7 210
Dettes fiscales et sociales	4 046	42 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 267	250
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	48 670	72 945
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	86 192	83 720
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	23 102	72 945
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		42
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe



SH

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SAS 4F

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 86 192 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 26 747 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	699			699
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	699			699
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 029			2 029
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 029			2 029
ACTIF IMMOBILISE	2 728			2 728



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	385	233		618
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	385	233		618
ACTIF IMMOBILISE	385	233		618



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 83 973 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	37 973	37 973	
Autres	46 000	46 000	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	83 973	83 973	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	12 371
Total	12 371



Handwritten signature

Notes sur le bilan

Fonds propres

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 102 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50	50		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 722	2 722		
Dettes fiscales et sociales	4 046	4 046		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 284	16 284		
Produits constatés d'avance				
Total	23 102	23 102		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	19 850			
(**) Dont envers les associés	1 017			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 579
Taxe apprentissage	487
Taxe formation continue	496
C.F.E.	344
Total	2 906



14

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Concernant Monsieur Bruno FONTAINE, Président :

- Compte courant d'associé pour un montant de 1 066.75 €.
- Prestations de services OUISTREHAM LOISIRS pour un montant de 19 447.57 €.
- Prestations de services EDEN HABITAT pour un montant de 14 585.67 €.
- Prestations de services TRANSACAMP pour un montant de 14 585.67 €.

Fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN, le 21 mars 2020

SOFINOR AUDIT
Le commissaire aux comptes
Sébastien HOUTTEVILLE

